



Recueil de consentement

Des règles sanitaires à observer au cabinet
Pendant la crise sanitaire et à partir du 11 mai 2020

Comme dans de multiples autres lieux que nous fréquentons, le cabinet de Shiatsu reçoit du public et nous ne pouvons garantir une absence totale de mise en contact éventuel avec le virus, mais ensemble nous faisons tout pour appliquer des gestes barrières et garantir des conditions sanitaires optimales.

En venant chez ANNE SHIATSU le receveur s'engage à :

- Garantir ne pas avoir eu à sa connaissance de fièvre ni d'autres symptômes connus pouvant évoquer un éventuel covid-19 dans les sept jours précédant la séance.
- Apporter une tenue spécifique à la séance avec bras et jambes couverts ainsi qu'une paire de chaussettes et prévoir de se changer sur place.
- Venir dans la mesure du possible avec un masque personnel.
- Arriver à l'heure du rendez-vous et attendre à l'extérieur après avoir sonné ou envoyer un message : votre praticienne viendra vous chercher puisque la salle d'attente n'est plus ouverte dans ce contexte de pandémie.
- Apporter s'il/elle le désire une grande serviette ou un drap de plage personnel à poser sur le tatami.
- Prévoir le paiement de la séance à l'avance avec l'appoint de la monnaie ou apporter un stylo pour remplir son chèque sur place.

Engagement et mesures sanitaires prises par votre spécialiste Shiatsu :

- La réception de la personne se fera à l'extérieur du cabinet : je viendrai vous chercher au portail puisque pendant cette période particulière la salle d'attente ne sera pas disponible.
- Votre praticienne tient à votre disposition du gel hydro-alcoolique pour se désinfecter les mains à l'arrivée au cabinet.
- Votre spécialiste travaillera avec un masque.
- Comme toujours, chaque nouveau receveur s'installera sur un *Tenugui* désinfecté à la vapeur et à usage unique. Les draps de consultation seront changés avant chaque nouvelle personne reçue. Aucune partie du corps ne sera touchée à main nue : un *Tenugui* de travail à usage unique sera utilisé pour les mains et les parties éventuellement découvertes.
- Votre praticienne s'engage à désinfecter sol, chaise et poignées de porte et à aérer la pièce entre chaque personne reçue.

Votre spécialiste Shiatsu se réserve le droit de reporter ou annuler la séance si les conditions ci-dessus ne peuvent être respectées.

Il est important de penser à avertir votre praticienne si vous remarquez des signes pouvant évoquer le COVID-19 dans les 15 jours après la séance reçue.